



REPUBLIQUE FRANCAISE

TERRITOIRE DE BELFORT
COMMUNE D'ESSERT

Le Maire de la Commune d'Essert,

VU :

- le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1, L 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du Maire,

CONSIDERANT :

ARRETE

N° 25.071

Objet :
Travaux forestiers pour
mise en sécurité des
abords du stade de
football Jean Neuhauser.

- que la commune est propriétaire du stade de football Jean Neuhauser,
- la nécessité de procéder à des travaux forestiers pour la mise en sécurité des abords du stade :
 - * Au niveau du bosquet à hauteur du n°6 bis rue des Commandos de France.
 - * Au niveau du bosquet en bas des maisons (n°7 et 9 rue du Gal Jean Neuhauser).
- la nécessité de prendre toutes mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité,

ARRETE :

Article 1 : Du lundi 30 juin 2025 jusqu'au vendredi 4 juillet 2025, tous les accès ainsi que l'ensemble du site seront interdits au public.

- Entrée principale rue des Commandos de France.
- Chemin piétonnier côté rue du Gal Jean Neuhauser (entre le n° 7 et le n° 9).
- Chemin piétonnier côté rue Victor Hugo (entre le n° 10 et le n° 12)



Article 2 : Du lundi 30 juin 2025 jusqu'au vendredi 4 juillet 2025, toutes les activités sportives ou de loisirs seront interdites sur les deux stades et leurs abords.

Article 3 : Par dérogation des articles 1 et 2, sont autorisés à accéder et à intervenir dans l'enceinte du site : les services municipaux et les entreprises Pierre au Paysage et Billotte.

Article 4 : La signalisation nécessaire sera mise en place par les Services techniques.

Article 5 :

Le présent arrêté sera affiché aux différentes entrées du stade et publié sur la borne électronique en mairie et son site internet.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

Pour exécution en ce qui le concerne :

- M. le Directeur départemental de la sécurité publique de Belfort
- Gardes-Champêtres
- Monsieur le Président de l'ASE / M. Frédéric SCHWANDER

Pour information :

- Services techniques de la mairie
- Ets Pierre au Paysage / Pierre Stirnemann
- SA Billotte / Didier Sonet
- Madame la Directrice de l'école H. Tazieff

Essert, le 26 juin 2025

**Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint en charge de la voirie, des
travaux et de la sécurité
Alain BURGER**

